



MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'HABITATION DE LA VILLE DE GATINEAU **2017-2021**

.....
LES MODALITÉS DE PARTICIPATION
À UNE AUDIENCE PUBLIQUE
ET LE DÉPÔT DE MÉMOIRE

**BIEN SE LOGER
À GATINEAU.**
FAITES PARTIE
DE LA SOLUTION!

...
**PARTICIPATION
PUBLIQUE**

Ville de
Gatineau

La Ville de Gatineau a entamé en 2015 la mise à jour de sa politique d'habitation. Vous retrouverez ce document dans le www.gatineau.ca/politiquehabitation ainsi que dans les centres de services et les points de service de la bibliothèque municipale de Gatineau.

Le succès de la politique d'habitation repose sur la participation de tous les citoyens. Si vous souhaitez en savoir davantage et nous faire connaître votre opinion sur ce projet de mise à jour de la politique d'habitation, nous vous invitons à prendre part aux activités de l'audience publique prévues dans le cadre de ce processus.

Déroulement d'une audience publique

L'audience publique se divise en deux parties. La première consiste en une **période d'information**, alors que la deuxième permet l'**expression des opinions**.

Partie 1 – S'INFORMER

La Ville de Gatineau a prévu tenir une séance d'information **le lundi 5 décembre 2016**. Cette séance vise à expliquer les grandes lignes du projet de mise à jour de la politique d'habitation. Notamment, il y aura une présentation des grandes orientations de la politique d'habitation :

- Promouvoir le développement responsable et novateur de l'habitat;
- Assurer une offre équilibrée et diversifiée d'habitation pour tous les Gatinois;
- Contribuer à une offre suffisante de logements sociaux et communautaires de qualité et adaptés aux besoins de la population;
- Encourager la rénovation résidentielle et la revitalisation intégrée.

On y traitera également de la procédure à suivre pour déposer un mémoire, puis on répondra aux questions.

Partie 2 – S'EXPRIMER

Le lundi 16 janvier 2017, vous pourrez exprimer votre opinion en assemblée de trois façons :

- 1) En déposant un mémoire écrit et en le présentant verbalement;
- 2) En déposant un mémoire par écrit sans le présenter;
- 3) En exprimant verbalement votre opinion sans déposer de mémoire.

Les mémoires déposés seront analysés par la Commission de révision des mémoires, constituée de la présidente et de deux membres de la Commission permanente d'habitation (CPH) et d'un consultant externe. À la suite de cette analyse et de l'audience publique, un rapport de consultation publique sera rédigé et servira à la bonification de la mise à jour de la politique d'habitation. Une nouvelle version sera soumise à la CPH en vue d'une recommandation au conseil municipal.

Des conseils pour rédiger votre mémoire

Le mémoire vise à exposer vos opinions sur le projet de mise à jour de la politique d'habitation. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent votre opinion.

En règle générale, un mémoire contient les éléments suivants :

- Le titre du projet;
- Une courte présentation du citoyen ou de l'organisme qui soumet un mémoire;
- Une brève explication de l'intérêt porté au projet;
- Les opinions, les commentaires et les suggestions pour améliorer le projet.

Pour faciliter la compréhension et le suivi, les renseignements personnels tels que l'adresse, l'adresse de courriel et les numéros de téléphone des citoyens qui transmettent le mémoire doivent apparaître sur une page distincte de celle du mémoire. Cette section est obligatoire.

De façon plus précise, voici quelques questions qui pourraient vous aider dans la rédaction de votre mémoire :

- L'atteinte des résultats pour soutenir l'orientation 1 (promouvoir le développement responsable et novateur de l'habitat) est intimement liée avec la réglementation municipale en lien avec le zonage et les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?
- Comment la Ville pourrait-elle diffuser les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité physique au logement?
- La mise à jour de la politique propose 44 moyens visant l'atteinte de quatre orientations. Jugez-vous ces actions suffisantes pour l'atteinte des objectifs? Avez-vous des suggestions?
- Êtes-vous d'accord avec l'idée d'une stratégie d'inclusion de logements abordables pour les développements d'initiatives privées? Si oui, quelle devrait être par exemple la proportion minimale?
- Comment le rôle de Gatineau, comme ville mandataire de la SHQ, peut-il évoluer pour faciliter la réalisation des projets AccèsLogis Québec?
- Pensez-vous que la Ville de Gatineau devrait réaliser un diagnostic sur le cadre actuel pour appuyer la pertinence de procéder à des modifications relatives à l'aménagement de logements accessoires?
- Avez-vous d'autres suggestions?

Voici quelques règles à respecter :

- Les mémoires ne comportent pas de propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée des personnes. Ils ne comportent pas non plus un contenu qui pourrait porter atteinte au droit à l'image.
- Les mémoires ne contiennent pas de propos faisant la promotion d'informations trompeuses ou illégales.
- Les mémoires ne comprennent pas de propos qui reproduiraient sans autorisation une œuvre protégée par le droit d'auteur (par exemple, un article de presse ou un extrait de publication).

Il est suggéré de limiter la longueur du mémoire à 10 ou 15 pages, sans compter les annexes. Un résumé écrit devrait accompagner un mémoire plus volumineux.

Comment présenter et déposer un mémoire?

Afin de permettre aux représentants de la Ville de se préparer à la présentation des mémoires et des commentaires verbaux le 16 janvier 2017, les mémoires doivent être transmis **au plus tard le 9 janvier 2017**.

Il suffit de remplir le formulaire en ligne et de l'acheminer accompagné du mémoire par :

- › Télécopieur : 819 595-8284
- › Courrier électronique : planification.strategique@gatineau.ca
- › Courrier postal : Ville de Gatineau
Planification stratégique
C. P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

La transmission d'un mémoire doit respecter certaines conditions :

- Le document transmis électroniquement doit comporter un seul fichier inférieur à 5 mégaoctets (Mo);
- Le document doit être identifié en indiquant dans la transmission : le sujet, la date, le nombre de pages et votre intention ou non de présenter verbalement votre mémoire **le 16 janvier 2017**;
- Le mémoire ne doit comporter aucun changement à la suite de sa transmission. Si vous voulez ajouter des renseignements, ils doivent être envoyés sous forme d'addenda et ils seront annexés au mémoire que vous avez transmis.

À la suite du dépôt d'un mémoire, nous communiquerons avec les citoyens ayant exprimé le souhait de présenter verbalement leur mémoire afin de confirmer l'heure de la présentation et les modalités.

La publication de mémoires

Pour que votre mémoire soit publié, assurez-vous de remplir le formulaire en ligne et de nous le retourner.

Exprimer verbalement son opinion sans déposer de mémoire

Si vous souhaitez exprimer verbalement votre opinion lors de l'assemblée du 16 janvier 2017, vous devez vous inscrire par téléphone au 819 243-2345, poste 7155, avant le 9 janvier 2017.

Dates importantes de l'audience publique

Partie 1 : S'INFORMER
Séance d'information
le 5 décembre 2016

Date limite pour déposer un
mémoire
le 9 janvier 2017

Partie 2 : S'EXPRIMER
Présentation des mémoires et
expression des commentaires
verbaux **le 16 janvier 2017**

Renseignements

Pour en savoir davantage sur le projet de mise à jour de la politique d'habitation, visitez le www.gatineau.ca/politiquehabitation ou contactez la personne suivante :

Pascal Thivierge | Chargé de projets en participation publique
Section de la planification stratégique
819 243-2345, poste 7155